

1 INVESTIR

– Billets de dépôt BNC Marchés boursiers mondiaux avec niveau favorable, série 4

Divulgarion orale pour les ventes en personne ou par téléphone

Les dépôts sont régis par la réglementation fédérale. Lorsqu'un investisseur achète des dépôts par téléphone ou en personne, le conseiller doit à ce moment attirer l'attention de celui-ci sur certains renseignements ayant trait aux dépôts :

Terme et date d'échéance

La date qui tombe huit ans après la date d'émission. Dans l'hypothèse d'une clôture le 14 février 2019, la date d'échéance tombera le 16 février 2027 et la date d'évaluation finale tombera le 8 février 2027.

Rendement de votre dépôt

Le versement à l'échéance au titre de vos dépôts sera lié au rendement du cours de chaque actif de référence compris dans le portefeuille de référence composé: (i) des parts du fonds négocié en bourse iShares® Core S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged), (ii) des actions du fonds négocié en bourse iShares® MSCI India ETF, (iii) de l'indice composé à faible volatilité S&P/TSX et (iv) de l'indice EURO STOXX 50®. La pondération de l'actif de référence pour chacun des actifs de référence composant le portefeuille de référence sera, respectivement, la suivante : (i) 20 % pour les parts du fonds négocié en bourse iShares® Core S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged), (ii) 10 % pour les parts du fonds négocié en bourse iShares® MSCI India ETF, (iii) 30 % pour l'indice composé à faible volatilité S&P/TSX et (iv) 40 % pour l'indice EURO STOXX 50®.

Le capital des dépôts s'élèvera à 100 \$ chacun ("le capital"). Les dépôts ont pour objectif de placement de vous rembourser votre capital à la date de versement à l'échéance et de vous procurer un rendement variable si le rendement du portefeuille de référence est positif à la date d'évaluation finale.

Le versement du remboursement à l'échéance correspondra au montant par dépôt auquel vous avez droit à la date d'échéance en fonction du rendement du portefeuille de référence, lequel correspond à votre capital x (1 + rendement variable). Le rendement variable correspondra au pourcentage égal au produit (i) du rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation finale et (ii) du facteur de participation de 100,00 %, sous réserve d'un minimum de zéro. Le rendement du portefeuille de référence variable correspondra à la différence entre le niveau final du portefeuille de référence et le niveau initial du portefeuille de référence, divisée par 1 000. Le niveau final du portefeuille de référence correspondra au niveau du portefeuille de référence à la date d'évaluation finale. Le niveau initial du portefeuille de référence correspondra au plus bas niveau du portefeuille de référence observé à chacune des dates d'évaluation du niveau favorable lesquelles correspondent à la date d'émission et aux six anniversaires mensuels suivants. Niveau du portefeuille de référence : correspondra au niveau du portefeuille de référence, lequel correspond au niveau du portefeuille de référence à la date d'émission (soit 1 000), rajusté à la hausse ou à la baisse en proportion égale à la formule suivante : un nombre correspondant au produit (i) de 1 000 et (ii) de un plus la somme du rendement de l'actif de référence pondéré de chacun des actifs de référence composant le portefeuille de référence. Le rendement de l'actif de référence pondéré correspondra au produit (i) du rendement de l'actif de référence et (ii) de la pondération de l'actif de référence. Le rendement de l'actif de référence correspondra au nombre, pouvant être positif ou négatif, exprimé en pourcentage, calculé comme suit : (Niveau de clôture lors de ce jour / Niveau de clôture à la date d'émission) - 1.

Les investisseurs devraient savoir que bien que l'augmentation du niveau du portefeuille de référence à la date d'évaluation finale soit mesurée par rapport au niveau initial du portefeuille de référence, cette augmentation sera comparée au niveau du portefeuille de référence de 1 000 en vue du calcul du rendement du portefeuille de référence, et non au niveau initial du portefeuille de référence, lequel pourrait être inférieur à 1 000. Par conséquent, si le niveau initial du portefeuille de référence est inférieur à 1 000, le rendement du portefeuille de référence ne sera pas aussi important que si l'augmentation du niveau du portefeuille de référence était comparée à ce niveau initial du portefeuille de référence.

Le rendement de l'actif de référence est un rendement du cours, et ne tiendra pas compte des dividendes et (ou) des distributions versés au titre des actifs de référence ou par les émetteurs ou éléments constitutifs des actifs de référence, selon le cas. Au 9 janvier 2019, les dividendes et (ou) les distributions versés au titre de l'ensemble des actifs de référence dans le portefeuille de référence et par l'ensemble des émetteurs ou des éléments constitutifs des actifs de référence dans le portefeuille de référence représentaient un rendement annuel d'environ 3,53 %, soit un rendement total d'environ 28,24 % pour la durée des dépôts, en présumant que le rendement est constant et que les dividendes et (ou) les distributions ne sont pas réinvestis.

Bien que certains actifs de référence soient calculés en devises étrangères autres que le dollar canadien, les taux de change entre le dollar canadien et ces devises étrangères n'auront pas d'incidence sur le rendement du portefeuille de référence aux fins des dépôts, car le rendement de chacun de ces actifs de référence est un rendement calculé dans sa devise étrangère respective, sans conversion en dollars canadiens.

Frais

- La Banque versera au placeur pour compte une commission de placement d'au plus 4,00 \$ par dépôt vendu dans le cadre du placement. Le prix des dépôts prendra en considération toute commission de vente payée au placeur pour compte.
- La Banque n'imputera pas d'autres frais ni ne tentera d'obtenir le remboursement de toute autre dépense à l'égard des dépôts.

Facteurs de risque. Parmi ces facteurs de risque, mentionnons les suivants :

- Solvabilité de la Banque;
- Les investisseurs pourraient ne réaliser aucun rendement sur les dépôts;
- Risques liés à la nature non garantie des dépôts;
- Les dépôts pourraient être remboursés par anticipation aux termes d'un remboursement par suite de circonstances spéciales;
- Dépendance envers l'agent chargé des calculs;
- L'agent chargé des calculs pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts;
- Les opérations de couverture peuvent avoir une incidence sur les intérêts sous-jacents;
- La date d'évaluation finale ou l'une ou l'autre des dates d'évaluation du niveau favorable ou la date à laquelle le versement du remboursement à l'échéance est payable pourrait être reportée si un cas de perturbation des marchés se produit à la date pertinente;
- Les rendements de l'actif de référence ne refléteront pas la plus-value intégrale des actifs de référence compte tenu des dividendes et des autres distributions;
- Dans les cas où le niveau initial du portefeuille de référence est inférieur à 1 000, le rendement du portefeuille de référence ne sera pas aussi important que si l'augmentation du niveau du portefeuille de référence avait été comparée à ce niveau initial du portefeuille de référence;
- Le rendement des dépôts pourrait ne pas traduire le rendement intégral du portefeuille de référence qu'un porteur pourrait réaliser s'il détenait les actifs de référence en propriété effective;
- Les porteurs n'ont aucun droit de propriété dans l'intérêt sous-jacent ni dans ses éléments constitutifs;
- Risques liés à la concentration; les dépôts sont liés uniquement aux intérêts sous-jacents;

2 INVESTIR

– Billets de dépôt BNC Marchés boursiers mondiaux avec niveau favorable, série 4

- Exposition aux placements étrangers;
- Paiement différé;
- Changements législatifs, administratifs et réglementaires;
- Les dépôts ne sont pas visés par un prospectus;
- Les dépôts ne seront pas assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts;
- Marché organisé incertain pour les dépôts; nombre de facteurs influent sur le cours des dépôts; les cours vendeurs des dépôts peuvent ne pas refléter le rendement de l'intérêt sous-jacent;
- Le mainteneur de marché pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts.

Certains facteurs de risque liés aux dépôts liés à des fonds :

- Les cours;
- Exposition aux titres de participation;
- Risques liés à l'investissement passif et risques liés à la réplique;
- Risques de crédit de contrepartie et risque liés aux emprunts;
- Risques liés à la concentration des émetteurs;
- Le rendement des fonds de référence différera du rendement de l'indice répliqué;
- Calcul et cessation de l'indice répliqué;
- Ni la Banque, ni le placeur pour compte, ni le mainteneur de marché ne font de déclaration ni ne donnent de garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements sur les fonds de référence.

Certains facteurs de risque liés aux dépôts liés à des indices :

- Les cours;
- Modifications éventuelles d'un indice de référence;
- Les rajustements d'un indice de référence pourraient avoir une incidence négative sur la valeur des dépôts;
- Ni la Banque, ni le placeur pour compte, ni le mainteneur de marché ne font de déclaration ni ne donnent de garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements sur l'indice de référence.

Les investisseurs devraient lire le document d'information daté du 17 janvier 2019 pour obtenir l'information complète sur les facteurs de risque.

Considérations et lignes directrices en matière de convenance

Un investissement dans les dépôts n'est pas convenable pour tous les investisseurs et même s'il l'est, ceux-ci devraient examiner la place accordée aux dépôts dans un plan d'investissement global, les dépôts pourraient convenir si :

- vous cherchez à protéger votre capital à l'échéance;
- vous cherchez un potentiel de rendement plus élevé dans un contexte de faibles taux d'intérêt;
- votre horizon de placement est le long terme, et vous êtes prêt à détenir les dépôts jusqu'à échéance;
- vous n'avez pas besoin d'un rendement assuré et vous ne vous y attendez pas et vous pouvez accepter que la valeur de votre investissement dans les dépôts diminue pendant la durée compte tenu de l'inflation;
- vous visez une participation à l'appréciation potentielle d'un portefeuille composé de chacun des actifs de référence;
- vous êtes prêt à assumer les risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans le document d'information;
- vous désirez une diversification de votre portefeuille dans différents secteurs des marchés mondiaux au moyen de titres de sociétés à grande capitalisation boursière;
- pour tirer parti de la structure des dépôts et de la protection du capital à l'échéance, vous êtes prêt à renoncer au total du taux de dividendes et (ou) de distributions que fournira chaque actif de référence ou les émetteurs ou éléments constitutifs de chaque actif de référence, selon le cas pendant la durée des dépôts jusqu'à l'échéance, en fonction de l'hypothèse voulant que le taux de dividendes et (ou) de distributions demeure constant et que les dividendes et (ou) les distributions ne sont pas réinvestis;
- vous voulez tirer avantage d'un mécanisme fixant le niveau du portefeuille de référence mensuel le plus favorable durant les premiers six mois.

Les dépôts présentent certaines caractéristiques de placement qui diffèrent de celles des placements conventionnels à revenu fixe, en ce qu'ils pourraient ne pas vous procurer un rendement ou un flux de revenu avant l'échéance, ni un rendement à l'échéance, calculé en fonction d'un taux d'intérêt fixe ou variable qui est déterminable avant l'échéance. Contrairement au rendement de bon nombre de passifs-dépôts de banques canadiennes, le rendement des dépôts est incertain puisque si le portefeuille de référence ne produit pas un rendement positif, les dépôts ne généreront aucun rendement sur votre investissement initial.

Marché secondaire

Financière Banque Nationale inc. entend maintenir, jusqu'à la date d'évaluation finale, dans des conditions normales de marché, un marché secondaire quotidien pour les dépôts. Financière Banque Nationale inc. n'est pas tenu de faciliter ni d'organiser un tel marché secondaire, et il peut cesser en tout temps de maintenir un tel marché pour les dépôts, à sa discrétion et sans préavis aux porteurs. Si vous vendez vos dépôts avant l'échéance par l'intermédiaire du marché maintenu par Financière Banque Nationale inc, vous devrez payer des frais de négociation anticipée de 4,80 \$ par dépôt, montant qui baissera tous les 30 jours de 0,40 \$ pour s'établir à 0,00 \$ après 360 jours à compter de la date d'émission, inclusivement.

Aucun rachat anticipé

Les dépôts ne peuvent pas être rachetés à votre gré avant la date d'échéance.

3 INVESTIR

– Billets de dépôt BNC Marchés boursiers mondiaux avec niveau favorable, série 4

Droit d'annulation

Vous disposez d'un droit d'annulation qui doit être exercé dans un délai de deux jours ouvrables suivant, selon la dernière éventualité, (i) le jour auquel est conclue l'entente de souscription des dépôts et (ii) le jour auquel le document d'information vous est fourni. En cas d'annulation de l'achat des dépôts, vous aurez droit au remboursement du capital ainsi que de tous les frais que vous aurez payés et qui sont liés à leur acquisition. Les acquéreurs de dépôts sur le marché secondaire ne peuvent se prévaloir de ce droit d'annulation. Pour exercer leur droit d'annulation, les acquéreurs initiaux peuvent communiquer avec leur conseiller en placement.

Modification des dépôts

Les modalités des dépôts peuvent être modifiées sans le consentement des porteurs si la modification ne porte pas gravement atteinte aux droits des porteurs et dans les autres cas si la modification est approuvée par les porteurs.

Conflit d'intérêts

La Banque, à titre d'agent chargé des calculs, la Financière Banque Nationale inc., à titre de mainteneur de marché du marché secondaire, et Banque Nationale Investissements inc., à titre de placeur pour compte, pourraient avoir des intérêts économiques différents de ceux des porteurs, voire contraires à ceux-ci.

Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes

Les porteurs initiaux qui disposent d'un dépôt devraient consulter et se fier à leurs propres conseillers en fiscalité au sujet de leur situation particulière. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le document d'information.

Accès aux renseignements

Tous les renseignements concernant les dépôts, incluant le plus récent cours acheteur des dépôts, sont disponibles sur demande auprès de votre conseiller en placement, ou sur le site Web de la Banque à l'adresse www.bncsolutionsstructurees.ca.

Le texte ci-dessus est seulement un résumé des renseignements concernant les Billets de dépôt BNC Marchés boursiers mondiaux avec niveau favorable, série 4. Les investisseurs devraient lire le document d'information daté du 17 janvier 2019 pour obtenir l'information complète relative à tous les aspects des dépôts.

Convenances et lignes directrices

Un investissement dans les Billets de dépôt BNC Marchés boursiers mondiaux avec niveau favorable, série 4 ne convient pas à tous les investisseurs et même s'il s'avérait approprié, tous les investisseurs devraient considérer le rôle que les Billets de dépôt BNC Marchés boursiers mondiaux avec niveau favorable, série 4 devraient jouer dans un plan d'investissement global. Le document d'information inclut un résumé de diverses indications aidant à déterminer la convenance de ce placement. Les investisseurs sont encouragés à lire le document d'information avec attention.

Les Billets de dépôt BNC Marchés boursiers mondiaux avec niveau favorable, série 4 constituent un placement à capital protégé à l'échéance. Tout changement dans le rendement du portefeuille de référence aura un impact direct sur le montant du remboursement à l'échéance. **Il est possible que les dépôts ne produisent aucun rendement.** Les dépôts ne conviennent pas à tous les types d'investisseurs. Un placement dans les dépôts est sujet à un certain nombre de facteurs de risque. Les investisseurs potentiels devraient consulter le document d'information avant d'investir dans les dépôts. Les dépôts ne constituent pas un dépôt admissible à l'assurance aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.